(N° 174.)

Chambre des Représentants.

Séance du 24 Juin 1862.

Crédits supplémentaires aux budgets du Ministère de l'Intérieur pour les exercices 1861 et 1862.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

Les dépenses de l'instruction primaire dans la province de Brabant se sont élevées, pour l'exercice 1861, à la somme de. . . . . fr. 576,469-80

Les ressources des communes, appliquées à cet objet, ont été les suivantes :

A. Fondations, donations et legs . . . . fr.	2,790 54	
B. Allocations des bureaux de bienfaisance . .	58,058 »	
C. Allocations communales	134,162 74	
D. Rétributions scolaires des élèves solvables .	50,856 »	
E. Reliquat des exercices antérieurs. . . .	2,243 46	
Total. . . . fr.		248,110 74
Déficit		328,359.06

La province est intervenue, en exécution de l'art. 23 de la loi du 23 septembre 1842, jusqu'à concurrence d'une somme de 70,715 54

Les communes et la province s'étant acquittées de leurs obligations légales, le solde des dépenses est à charge de l'État, ci. . . 257,643 52

Dans la répartition des crédits alloués au Département de l'Intérieur pour l'exercice 1861, les communes du Brabant ont été comprises pour une somme totale de 201,178 12

Il reste donc à payer un arriéré de. . . . . fr. 56,465 40

Le Gouvernement demande un crédit supplémentaire de pareille somme à rattacher au chap. XVII, art. 100, litt. *D*, du budget de 1861.

Le mobilier de l'hôtel du Gouvernement provincial à Anvers est dans un état de délabrement tel, qu'il y a lieu de le renouveler en grande partie, et qu'il est impossible de couvrir cette dépense au moyen des ressources ordinaires du budget économique. Une somme de fr. 14,585-60 est réclamée pour cet objet; la demande en est justifiée par les notes ci-annexées, auxquelles je crois pouvoir me référer.

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur, Messieurs, de soumettre à vos délibérations un projet de loi tendant à ouvrir, au Département de l'Intérieur, les crédits nécessaires pour subvenir aux dépenses dont il s'agit.

Le Ministre de l'Intérieur,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

PROJET DE LOI.

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de nos Ministres de l'Intérieur et des Finances;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances est chargé de présenter, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Le budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1861, fixé par la loi du 28 décembre 1860, *Moniteur*, n° 364, est augmenté de la somme de cinquante-six mille quatre cent soixante-cinq francs quarante centimes (fr. 56,465-40), pour payer des dépenses arriérées du service annuel ordinaire de l'instruction primaire dans la province de Brabant.

Cette somme sera ajoutée à l'art. 100 du budget de 1861.

ART. 2.

Le budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1862, fixé par la loi du 17 mars 1862, *Moniteur*, n° 79, est augmenté de la somme de quatorze mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs soixante centimes (fr. 14,585-60), pour payer les dépenses à résulter du renouvellement d'une grande partie du mobilier de l'hôtel du Gouvernement provincial d'Anvers.

Cette somme sera ajoutée à l'art. 13 du budget de 1862.

ART. 3.

Les crédits susmentionnés seront couverts au moyen des ressources ordinaires des exercices 1861 et 1862.

Donné à Laeken, le 23 juin 1862.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXES.

Annexe n° 1.

Note explicative à l'appui de la demande du crédit extraordinaire pour le renouvellement d'une grande partie du mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial d'Anvers.

Le mobilier de l'hôtel, incomplet depuis un temps immémorial, est tombé dans un tel état de délabrement qu'un renouvellement presque intégral est devenu nécessaire.

Un seul salon est garni de draperies surannées mesquines ; si on les maintient, elles feront un déplorable effet avec leur entourage.

Le strict nécessaire fait défaut dans les chambres à coucher, là tout est à renouveler.

Dans les salons, les garnitures des meubles sont usées, déchirées, les tapis rapiécetés, couverts de couleurs et entourés de bordures pour en dissimuler les défauts.

L'impossibilité qu'il y aurait de couvrir les dépenses de renouvellement à l'aide des ressources ordinaires du budget économique est démontrée par le tableau ci-après, qui donne la décomposition, par catégories d'articles du budget économique de l'année 1861 :

1° Charbons et pommes de pin	fr.	1,767 08
2° Impressions.		3,354 83
3° Fournitures et ouvrages de tapissier ; réparations indispensables ; location de meubles, chaises, banquettes, tables de jeu, etc., pour les soirées officielles. Le mobilier de l'hôtel étant très-incomplet et les ressources du budget économique insuffisantes, on est nécessairement obligé de louer des meubles pour combler les vides et remplacer les objets, qui se trouvent dans un trop grand état de délabrement pour être exhibés un jour de fête nationale ;		
4° Matériel de bureau		3,161 68
5° Ouvrages de poëlier		636 29
6° Cirages des salles de l'hôtel, location de chaises		210 75
7° Blanchissage du linge de l'hôtel		600 »
8° Ouvrages administratifs		119 75

9. Éclairage au gaz de l'hôtel	411	92
10. Sable	12	»
11. Huile	516	»
12. Entretien du mobilier de l'hôtel et des bureaux.	1,901	28
13. Fourniture de linge de table, de couchage et d'étoffes pour ameublement.	605	17
14. Bougies	618	75
15. Salaires de l'homme de peine	272	29
16. Achat d'un bureau-ministre pour les bureaux	50	»

C'est le seul meuble neuf qui ait été acheté en 1861 ; quelques meubles dont on ne pouvait plus se passer, ont été achetés au marché du vendredi.

17. Frais de route du gouverneur, des membres de la Députation et d'employés de l'administration provinciale.	710	40
18. Fourniture de brosses, etc.	72	79
19. Abonnement aux journaux.	138	25
20. Location des lustres (*Voir* l'observation au n° 3.)	74	»
21. Entretien du jardin	136	62
22. Illuminations, etc.	233	95
23. Savon	140	»
24. Ouvrages de chaudronnier	135	15
25. Porcelaines et cristaux.	231	75
26. Fournitures et ouvrages de lampiste.	291	15
27. Nettoyage de pendules.	59	50

28. Varia, jusqu'à concurrence du solde.

En comparant ce tableau avec ceux que fourniraient les exercices précédents, on trouverait une situation presque analogue.

On voit qu'il n'est possible de prélever sur le crédit ordinaire qu'une insignifiante somme, une obole, pour le renouvellement des meubles usés d'un hôtel où tout est littéralement à renouveler.

On a l'espoir de réaliser dorénavant une certaine économie sur quelques articles, tels que l'éclairage, le chauffage, le blanchissage du linge, mais il est à remarquer que le produit de cette économie devrait être attribué à d'autres parties du service, qui, jusqu'ici, ont été négligées faute de fonds, le mobilier des bureaux, par exemple, qui est dans un état pitoyable, au-dessous de toute description, et ne pourrait conséquemment être affecté à l'achat de meubles pour l'hôtel. La liste des objets mobiliers à acheter porte trois lustres, quatre pendules et une glace.

A chaque fête, on est obligé de louer plusieurs lustres. Le prix de location étant très-cher, il faut calculer qu'en quelques années, on en a payé la valeur.

La dorure des pendules existantes est ternie, passée. Elles datent toutes du temps de l'Empire, leur mécanisme est usé ; elles exigent périodiquement une assez grande dépense d'entretien.

Le remplacement n'en est cependant pas demandé.

Ces pendules seront placées dans les salons secondaires ; celles dont l'achat est proposé garniront les cheminées des grands salons qui sont actuellement nues.

La glace demandée est destinée à remplacer celle qui se trouve dans le grand salon du pavillon de gauche et qui est de deux pièces et a perdu une partie de son tain.

Celle-ci pourra être utilisée dans une chambre à coucher.

Le lustre du salon du pavillon est brisé.

On ne demande que deux tapis riches.

Les autres, dont un est pourtant destiné à la chambre à coucher du gouverneur, seront en jaspet très-ordinaire.

Les cinquante-deux chaises et fauteuils garnis en crin desservent à la fois les salons de l'hôtel, les salles du conseil provincial, de la députation permanente et les appartements où se réunissent les commissions de toute nature. A l'époque de la session du conseil il n'y en a plus une seule dans les salons, et c'est alors cependant qu'il importe que le mobilier soit au grand complet.

Après cet exposé, les Chambres n'exigeront, sans doute, pas d'autres explications sur l'organisation du service économique.

L'administration provinciale s'empressera pourtant à leur demande de leur fournir les renseignements les plus détaillés sur tous les points qui embrassent le budget.

Anvers, le 27 mai 1862.

Le Gouverneur,

Signé Chev. Ed. Pycke.

Annexe n° 2.

Liste des objets nécessaires pour l'ameublement des salons de l'hôtel du gouvernement provincial d'Anvers.

Salon au premier (pavillon aile gauche).

Pendule et candélabres, bronze doré . . . . . fr.	455	»
Glace avec cadre doré	235	»
Cadre de glace doré	50	»
Tapis de Tournai, 56 mètres	1,000	»
Draperies en damas ordinaire pour quatre fenêtres	1,000	»
4 stores en damas blanc, 12m,60 à fr. 2-50	31	50
8 rideaux mousseline brodée, à 37 francs	296	»
Confection. Fournitures diverses	200	»
8 chaises en acajou garnies en damas vert	400	»
2 fauteuils — —	400	»
4 fauteuils (Voltaire)	300	»
1 table en acajou	125	»
A reporter . . .	4,492	50

Report. . . . fr.	4,492	50
4 tabourets en acajou (même garniture que les chaises)	60	»
2 sophas id. id.	400	»
8 tables de jeu en acajou	400	»
1 petite table id	125	»
1 console avec plaque en marbre	130	»

Salon au rez-de-chaussée.

1 tapis de Tournai, 54 mètres	1,000	»
1 pendule avec candélabres bronze doré	455	»

Salle à manger (rez-de-chaussée).

1 pendule avec candelabres bronze doré	455	»
Tapis en jaspet ordinaire, 30 mètres.	160	»
Table en acajou à coulisses	200	»
1 étagère.	80	»
12 chaises en acajou, garniture très-simple	480	»
1 lampe suspendue	180	»
2 fauteuils id.	120	»
3 stores en calicot à fr. 1-25 le mètre, 8^{m},40	10	50
6 rideaux en mousseline à fr. 1-90 le mètre, 21 mètres. . . .	39	90
Accessoires et placement	20	»

Salon de réception (rez-de-chaussée).

2 lustres pour 25 bougies, en or vernis.	500	»

Chambre à coucher de M. le gouverneur.

1 lit en acajou avec ressorts	325	»
Draperies pour lit et rideaux	400	»
Placement, fournitures diverses	100	»
6 chaises en acajou, garnies en damas vert.	300	»
2 fauteuils —	400	»
2 commodes en acajou, avec plaque en marbre	200	»
1 toilette — avec glace mobile	175	»
2 tables de nuit en acajou	60	»
1 tapis jaspet ordinaire, 38 mètres	290	»
4 matelas	400	»
2 traversins	100	»
4 oreillers		
2 courte-pointes	31	»
2 couvertures de lit (fines)	70	»
2 garnitures de lavabos	50	»
2 descentes de lit	50	»
A reporter . . fr.	12,258	90

	Report . . . fr.	12,258 90
3 stores en calicot à fr. 1-25 le mètre, 8m,40.		10 50
6 rideaux en mousseline à fr. 1-90 le mètre, 21 mètres. . . .		39 90
Accessoires et placement		20 »

Salle de billard.

14 chaises acajou, garniture ordinaire	560 »
2 fauteuils	120 »
3 stores en calicot	10 50
6 rideaux en mousseline.	39 90
Accessoires et placement	20 »

1re chambre d'étrangers.

Table de nuit en acajou	25 »
Toilette — avec glace	130 »
2 matelas	200 »
Garnitures de 18 chaises (crin)	108 »
1 commode en acajou avec plaque en marbre	100 »

2e chambre d'étrangers.

1 ressort de lit	80 »
1 toilette en acajou avec glace	130 »
1 table de nuit en acajou	25 »
4 stores en calicot	14 »
6 rideaux en mousseline	39 90
Accessoires et placement	30 «

3e chambre d'étrangers.

1 ressort de lit	80 »
1 table de nuit en acajou	25 »
8 rideaux en mousseline	49 »

Antichambre du cabinet de M. le gouverneur.

Tapis très-ordinaire, 33m,40.	70 »
Tapis du grand escalier, 22 mètres	180 »
2 draperies pour les corridors, mérinos damassé	40 »
1 poële pour la chapelle	80 »

Cabinet du gouverneur.

1 table bureau	100 »
Total. . . . fr.	14,585 60

Anvers, le 2 juin 1862.

Le Gouverneur de la province,

Signé Chev. Ed. Pycke.